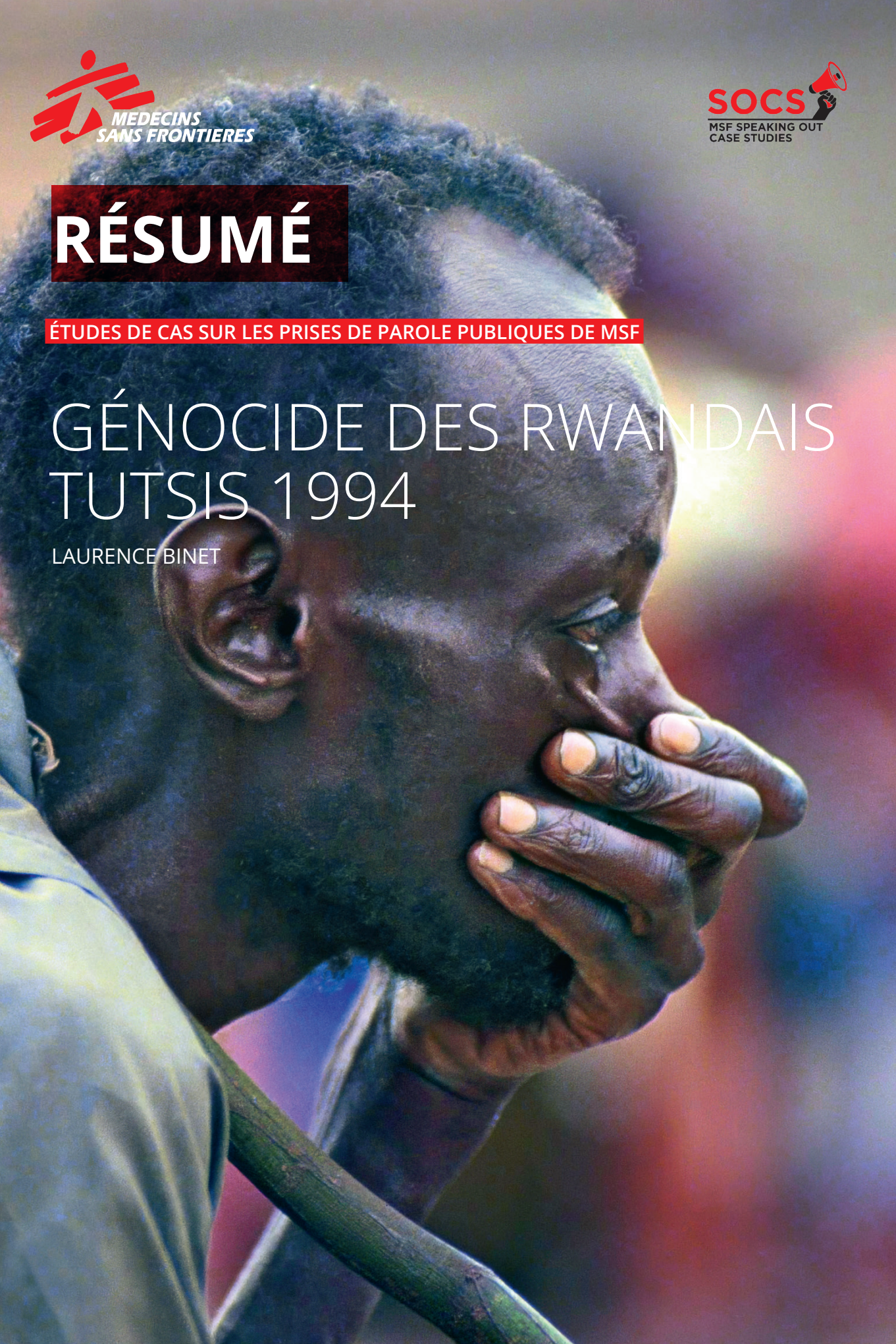


RÉSUMÉ

ÉTUDES DE CAS SUR LES PRISES DE PAROLE PUBLIQUES DE MSF

GÉNOCIDE DES RWANDAIS TUTSIS 1994

LAURENCE BINET



Le résumé décrit le contexte ainsi que la forme et la teneur [DS2.1]des prises de parole publiques de MSF et les principaux dilemmes auxquels elles essayaient de répondre.

Il s'inscrit dans le cadre d'une publication plus détaillée qui reconstitue les événements à partir d'extraits de documents issus des archives de MSF ou de la couverture médiatique de l'époque, ainsi que d'entretiens avec le personnel de MSF.

Vous pouvez télécharger la publication complète sur notre site :

<https://www.msf.org/fr/speakingout/etudes-de-cas-sur-les-prises-de-parole-publiques-de-msf>

Les études de cas sur les prises de parole publiques (Speaking Out Case Studies - SOCS) de MSF sont développées sous la responsabilité de MSF International. L'ensemble des études est disponible en accès libre, en anglais et en français.

RÉSUMÉ

Le 6 avril 1994, l'avion du président du Rwanda est abattu à son arrivée à Kigali. Dans les jours qui suivent l'attentat, les premières tueries de Tutsis se produisent. Simultanément, les leaders du Front patriotique rwandais (FPR), mouvement d'opposition organisé par les exilés tutsis, déclenchent une offensive militaire au Rwanda et s'emparent du pouvoir à Kigali dans les premiers jours de juillet.

D'avril à juillet 1994, entre 500 000 et un million de Rwandais tutsis sont victimes d'une extermination systématique perpétrée par des miliciens (les Interhamwe) encadrés par les Forces armées rwandaises (FAR). Ce génocide est l'aboutissement de stratégies anciennes menées par des groupes politico-militaires extrémistes qui ont excité les ressentiments ethniques contre la minorité tutsie. Simultanément, un très grand nombre de Rwandais hutus, opposés aux massacres, ont été tués par les mêmes criminels.

Ces massacres ont lieu malgré la présence dans le pays, depuis plusieurs mois, de troupes des Nations unies. La situation au Rwanda est qualifiée de « crise humanitaire particulièrement grave ». Les États membres du Conseil de sécurité des Nations unies tardent à qualifier de « génocide » l'extermination des Tutsis. Ils peuvent ainsi se dérober à l'obligation d'intervention prescrite par le droit international.

Après dix semaines de massacres, l'ONU autorise l'intervention de l'armée française, l'opération Turquoise (23 juin-21 août), qui sauve des vies, mais facilite aussi le repli des FAR vers le Zaïre.

Confronté à un génocide, Médecins Sans Frontières (MSF) allie rencontres diplomatiques et prises de parole publiques dans l'espoir de bousculer l'inertie des États qui, par l'envoi de forces armées, auraient pu menacer les tueurs et les paralyser.

- Le 22 avril, Médecins Sans Frontières condamne publiquement le retrait des forces de la MINUAR, qui laisse les Rwandais seuls face aux tueurs.

- Le 18 mai, Médecins Sans Frontières demande publiquement aux autorités françaises, soutien de longue date du régime rwandais, d'user de leur influence sur ce dernier pour faire cesser les massacres. Des démarches sont également entreprises auprès des autorités belges.

- Le 24 mai, Médecins Sans Frontières témoigne devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU et présente dans un rapport les récits de ses équipes, espérant ainsi contribuer à déclencher une action rapide des États.

- Le 18 juin, Médecins Sans Frontières appelle à une intervention armée des Nations unies.

QUESTIONNEMENTS ET DILEMMES

Ces prises de position et ces engagements sont le résultat de débats, de conflits, d'oppositions entre interprétations de la situation rwandaise et du rôle de Médecins Sans Frontières face à des dilemmes majeurs :

- ▶ Est-il acceptable que Médecins Sans Frontières, en tant qu'organisation humanitaire, garde le silence total face à un génocide ?
- ▶ Est-il acceptable que Médecins Sans Frontières, en tant qu'organisation humanitaire, appelle à une intervention armée, c'est-à-dire à une action qui entraînera la mort d'êtres humains ?
- ▶ Est-il possible que Médecins Sans Frontières appelle les États à d'autres modes d'action, au risque de justifier une réponse de leur part totalement inefficace, au regard de la nature même du génocide ?
- ▶ Lancé au moment où la France propose d'intervenir au Rwanda, l'appel de Médecins Sans Frontières ne risque-t-il pas d'être récupéré politiquement ?

Pour citer ce contenu :

Laurence Binet, « Génocide des Rwandais Tutsis 1994 », Collection études de cas sur les prises de parole publiques de MSF, octobre 2003.

<https://www.msf.org/fr/speakingout/génocide-des-rwandais-tutsis-1994>

Merci pour votre lecture.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ces événements, nous vous invitons à consulter le site du projet SOCS, où vous trouverez

- l'étude complète ;
- des cartes indiquant les lieux où MSF est intervenu ;
 - une chronologie détaillée ;
- des vidéos de MSF et des extraits de documents de l'époque.

Certaines études ont également été adaptées sous forme de podcasts et font l'objet de cours en ligne.

Retrouvez l'ensemble des études de cas sur les prises de parole publiques de MSF ici :

<https://www.msf.org/fr/speakingout/etudes-de-cas-sur-les-prises-de-parole-publiques-de-msf>